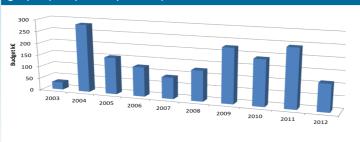


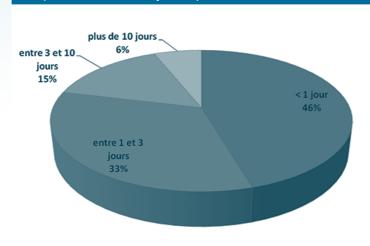
Le budget total de l'association est variable d'une année à l'autre en fonction des projets menés comme l'illustre le graphique qui suit pour la période 2003 - 2012.







Temps consacré en moyenne par an à l'association



AQUA PM / Etude de zone

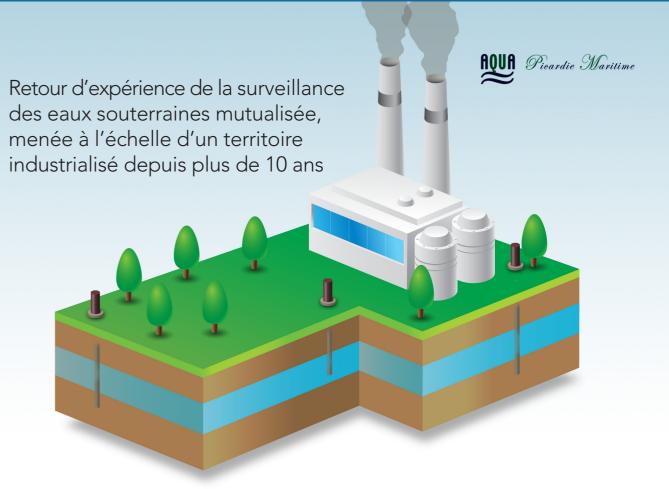
Une « étude de zone », telle que développée dans le guide de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS, 2011), est une démarche d'évaluation :

- des impacts des activités humaines sur l'état des milieux ;
- des risques sanitaires inhérents pour les populations.

Elle est conduite sur un territoire appelé « zone » afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts.

Les enjeux inclus dans une étude de zone sont essentiellement liés à l'environnement et aux populations. L'étude de zone peut constituer l'un des éléments d'une analyse plus globale, qui prendrait en compte d'autres composantes du territoire étudié : économiques, sociales, sanitaires etc.

INERIS



Dans le cadre de sa mission d'appui technique au AQUA PM peut être un modèle pour d'autres actions Ministère en charge de l'Ecologie, l'INERIS a analysé, similaires dans d'autres bassins industriels. En effet, au cours de l'année 2013, une démarche, unique en France, de mutualisation de la surveillance de la qualité intérêt purement économique, conduit à une meilleure des eaux souterraines conduite depuis plus de 10 ans connaissance des aquifères, et donc à une meilleure à l'échelle d'un bassin industriel.

est situé en Picardie Maritime (PM), dans le département de la Somme, et s'étend jusqu'à la vallée de la Bresle DREAL Picardie (Amiens). en limite du département de la Seine Maritime.

C'est sur ce territoire que plus de 50 industriels sont actuellement regroupés au sein de l'association AQUA Picardie Maritime (PM).

L'association compte parmi ses membres des collectivités territoriales et d'autres structures associées comme la CCI Littoral Normand-Picard et la DREAL Picardie.

L'analyse de cette expérience illustre le bien fondé de la mutualisation à une échelle plus importante que le site ICPE, qui paraît être la réponse adaptée à la surveillance environnementale d'une zone industrielle.

la mutualisation de la surveillance, en dehors de son prévention et une meilleure gestion des pollutions.

Le territoire concerné, d'une surface d'environ 1000 km². Le travail présenté a été mené en étroite collaboration avec la CCI Littoral Normand-Picard (Abbeville) et la









L'association AQUA PM assure depuis sa création en avril 2002 le suivi de la qualité des eaux souterraines de la Picardie Maritime et de la vallée de la Bresle à l'échelle de plusieurs sites industriels. Les enseignements de cette approche volontaire peuvent alimenter une réflexion destinée à promouvoir la démarche dans d'autres territoires industrialisés ayant des spécificités similaires.

La surveillance des eaux souterraines concerne des sites localisés sur un périmètre délimité par la côte picarde à l'Ouest, la vallée de la Bresle au Sud, le bassin versant de l'Authie au Nord et les cantons de Bernaville et Longpré à l'Est. Il s'agit de la bordure septentrionale du Bassin sédimentaire Parisien.

Le réseau comporte actuellement 63 ouvrages faisant l'objet d'une surveillance régulière. Ces ouvrages sont répartis sur une surface de l'ordre de 1000 km² pour la surveillance de 58 sites concernant 54 adhérents de l'association.

La démarche ayant conduit à la définition du réseau a notamment considéré les éléments suivants :

- la mutualisation des informations entre les sites (l'aval d'un site constituant l'amont de son voisin en aval hydraulique);
- le suivi de la nappe de la craie et des nappes alluviales associées avec des piézomètres de mêmes caractéristiques selon les contextes (diamètre, profondeur, zone crépinée...);
- des piézomètres nivelés suivant le même référentiel (NGF);
- la réalisation de mesures et de prélèvements synchrones, avec un protocole identique ;
- les paramètres physico-chimiques ;
- le suivi des substances d'intérêt selon leur pertinence.

Un bilan de la surveillance a permis d'optimiser la fréquence et le panel d'analyses sur les ouvrages suivis.

La création de l'association est liée à l'implication « forte » de différents acteurs locaux, dont l'ambition fut d'avoir un effet de groupe ou d'échelle et ainsi réduire les coûts de mise en place, d'entretien et de suivi mais aussi d'améliorer la connaissance et la gestion du milieu. Dans ce cadre, c'est une association Loi 1901 qui a été constituée.

Le financement de l'association et les actions engagées

Le financement repose d'une part, sur les cotisations et appels de fonds auprès des adhérents, d'autre part sur des financements autres obtenus auprès de différentes instances dont certaines structures associées (membres) : Europe (fond FEDER), Administration déconcentrée (Etat), Agence de l'eau Artois-Picardie, collectivités territoriales (Conseil Régional de Picardie et Conseil Général de la Somme).

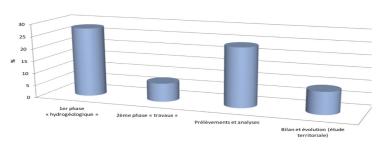
L'association assure l'auto-financement des prélèvements et analyses depuis l'automne 2006.

Les bénéfices (informations acquises et exploitation de ces données) ne sont transmis qu'aux seuls membres de l'association.

Les économies réalisées par la mutualisation des moyens sont vastes et se répercutent sur :

- l'optimisation en termes d'organisation ;
- la réalisation de la campagne globale s'étalant sur près de 3 semaines;
- une réduction des coûts du volet analyses en laboratoire.

Proportion du financement alloué à AQUA PM par un adhérent soumis à surveillance par rapport à une étude individuelle répondant à son AP (2003 – 2012)



Ce graphique fait apparaître notamment que chaque adhérent a réalisé une économie de plus de 75 % sur les campagnes de suivi menées sur la période 2003 - 2012 (moins de 25 % à financer par l'adhérent).

Les financements obtenus du fait de la mutualisation, ont permis la mise en place du réseau de surveillance, l'accompagnement sur les 2 premières années de suivi (en contrepartie d'un panel large d'analyses) et la réalisation d'une étude innovante (bilan quadriennal à l'échelle d'un territoire et non pas d'un site).

Synthèse de la chronologie des événements

Les illustrations qui suivent indiquent la chronologie des événements, avant et après la constitution de l'association.

Ce qui a déclenché le processus de création de l'association

Depuis de nombreuses années - Impact avéré de l'activité industrielle sur la ressource en eau (pollution chronique) 1976 / années 90 - Loi sur les ICPE et action de l'Inspection des Installations Classées en DRIRE (prescriptions) 2000 - CCI s'implique dans la gestion de cette pollution via une personne en charge de la problématique Eau 2001 - Evolution de la réglementation / suivi des effets sur l'environnement (Arrêté du 2/02/1998 modifié)

2002 - Harmonisation des prescriptions relatives au suivi des eaux souterraines

Une fois l'idée émise, comment l'association s'est constituée ?

2002 - Un industriel moteur est à l'origine de l'idée de mutualisation, échanges entre exploitants concernés par évolution des prescriptions 2002 - Echanges avec Inspection des ICPE, CCI... fév / mars 2002 -Organisation d'une réunion entre acteurs concernés pour évoquer l'association Groupe de Travail lié à la création d'une association (avec des acteurs publics/privés) fin mai 2002 - assemblée générale constitutive d'AQUA PM

Les principales réalisations de l'association depuis 2002

2002 / 2003 - étude hydrogéologique et définition du réseau de suivi (BURGEAP) 2004 - réalisation du réseau Picardie Forages automne 2004 / aujourd'hui suivi quantitatif et qualitatif semestriel (BURGEAP/ LEM, MAPE/Flandres analyses, MAPE, BURGEAP/Agrolab) 2008 / 2011 - bilan du suivi 2004 / 2008 et propositions d'évolution (BRGM, HPC Envirotec) 2012 / 2013 - mise à jour du bilan quadriennal (données 2008 / 2012) et actions complémentaires sur les zones les plus impactées

Les atouts d'AQUA PM

- apporte un conseil technique à des industriels sans expertise interne (TPE, PME)
- protocoles de prélèvement et d'analyse identiques
- mesures et prélèvements synchrones
- piézomètres similaires, nivellement
- partage d'informations (cohérence et connaissance accrue)
- effet d'échelle sur les commandes
- appui administratif de la CCI
- facilite les demandes de financement (des membres connaissent les modalités)
- cotisation selon taille et régime ICPE
- forte implication de certains membres (sur la durée)
- association avec organes de délibération et d'administration
- l'association est neutre (sans parti pris)

